

# MOTION POUR UNE PAUSE FISCALE

CONSIDERANT la détérioration du pouvoir d'achat des ménages depuis l'arrivée de l'euro

Considérant les difficultés des familles dionysiennes depuis l'apparition du « chick »

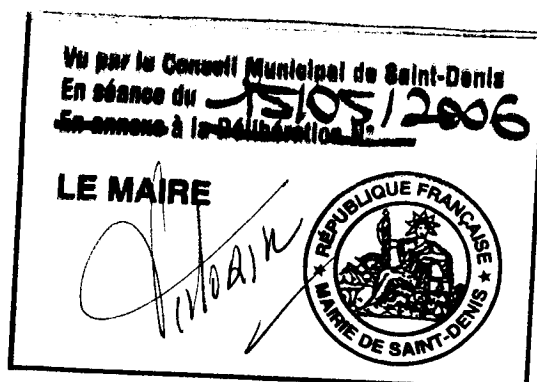
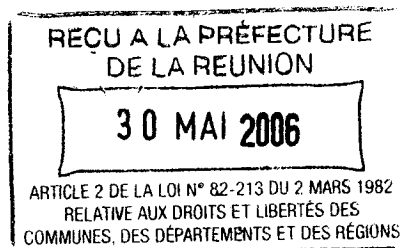
Considérant que la pression fiscale a déjà atteint des sommets à st denis  
( l'impôt ménage passant de 30 à 45 millions d'euros sur 5 ans )

considérant que depuis la reforme du ( FRDE°) en 2005 la ville de st denis bénéficie de recettes supplémentaires importantes ( plus de 6 millions d'euros /an )

considérant que certaines dépenses contenues dans le BP 2006 ne constituent pas une priorité pour la ville de saint denis.

**Demande** solennellement à monsieur le Député-maire, d'instituer une PAUSE FISCALE EN 2006 ,en ne répercutant pas les majorations forfaitaires votées en loi de finances sur les bases d'imposition des propriétés bâties et non bâties pour l'ensemble des contribuables dionysiens

*N. Tavares*



**DELIBERATION  
SUR MOTION  
en séance du lundi 15 mai 2006**

**OBJET**

**POUR UNE PAUSE FISCALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis ;

Sur la MOTION déposé par le « Rassemblement Dionysien » en séance du Conseil Municipal du 27 mars 2006 ;

Sur l'avis défavorable de la Commission Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
SE PRONONCE A LA MAJORITE**

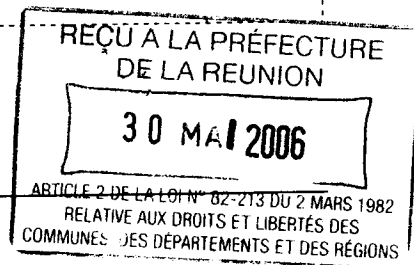
8 voix pour  
(dont 2 votes par procuration)

contre

M. Gilbert GERARD, M. Michel TAMAYA,  
M. Sudel FUMA, Mme Marie-Cécile SEIGLE-VATTE,  
Mme Hajasoa PICARD et Mme Marie Monique ORPHE ;

Autres élus présents et mandatés.

**En conséquence,  
REJETTE LE TEXTE DE LA MOTION.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 29 MAI 2006



**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**